

DSCG - Session 2022

Corrigé du sujet

UE2 - Finance



PRÉPARATIONS À DISTANCE AU DCG, AU DSCG ET AU DEC

Suggestion de corrigé par ProCompta

UE2 – FINANCE

Durée de l'épreuve : 3 heures - coefficient : 1

Document autorisé : **Aucun.**

Matériel autorisé :

- **L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé ;**
- **L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue », est autorisé.**

Tout autre matériel est interdit.

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers Indépendants.

DOSSIER 1 – DIAGNOSTIC FINANCIER (30 points, soit 6/20)

DOSSIER 2 – DIAGNOSTIC RSE (RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES) (30 points, soit 6/20)

DOSSIER 3 – INGENIERIE FINANCIERE (40 points, soit 8/20)

Le sujet comporte 12 annexes.

DOSSIER 1

ANNEXE 1 – Stratégie du groupe.

ANNEXE 2 – Etats financiers consolidés au 31/12/2020.

ANNEXE 3 – Etats financiers consolidés 2016-2020.

ANNEXE 4 – Ratios financiers – Comparaison de sociétés du même secteur au 31/12/20.

ANNEXE 5 – Prévisions des résultats Sopra Steria.

DOSSIER 2

Annexe 6 – Extrait communiqué de presse.

Annexe 7 – Sopra Steria reconnu par le CDP avec la note « A » pour ses actions en faveur de l'environnement et du climat, pour la 4^{ème} année consécutive.

Annexe 8 – Impact de la cyberattaque et agence de notation.

Annexe 9 – Composition du conseil d'administration.

Annexe 10 – Répartition de l'actionnariat (extrait du Document d'Enregistrement Universel 2020-DEU)

Annexe 11 – Extrait communiqué de presse au 9 avril 2020.

Annexe 12 – Dividende proposé au titre de l'exercice 2020.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.



Cette suggestion de corrigé sert un intérêt purement pédagogique. Elle a été constituée par nos professeurs experts du DSCG. En ce sens, elle est destinée à reproduire « une copie parfaite ». N'ayez donc pas d'inquiétude si vos réponses lors de l'examen ont différé de celles proposées ci-dessous. Cela ne vous empêchera pas de tout de même gagner des points. Par conséquent, nous vous invitons à garder la tête haute jusqu'à la publication des résultats !

L'équipe ProCompta

CAS SOPRA STERIA

Sopra Steria Group est né de la fusion en 2014 de Sopra et de Steria. La société est devenue l'un des leaders européens du conseil, des services numériques et de l'édition logiciels. Elle aide ses clients à mener leur transformation digitale à l'aide d'une connaissance approfondie des secteurs d'activité et de technologies innovantes. Avec 46 000 collaborateurs dans près de 30 pays, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros en 2020. La société est cotée sur le compartiment A d'Euronext et est le membre de l'indice SBF 120.

Le cas est constitué de **trois dossiers totalement indépendants**.

DOSSIER 1 – DIAGNOSTIC FINANCIER (6 POINTS)

L'activité de Sopra Steria s'organise essentiellement autour de 3 pôles :

- **la prestation de conseil** : prestations de conseil stratégique, de conseil dans la mise en œuvre de projets de restructuration et d'évolution vers les nouvelles technologies, etc. ;
- **l'intégration de solutions et de systèmes** : conception et déploiement de solutions en technologie Internet (portails, sites marchands, Intranets, Extranets, etc.), intégration des solutions ERP, mise en place de solutions applicatives (gestion de la relation client, gestion des RH, etc.). Le groupe propose également des solutions de sous-traitance destinées à assurer un support technique auprès des utilisateurs et la maintenance des applications ;
- **la prestation d'infogérance et exploitation des processus métiers** : supervision, administration et exploitation des infrastructures informatiques, exploitation des fonctions finance, administration, ressources humaines, etc.

La crise sanitaire a eu globalement un impact positif sur le monde du logiciel, notamment le marché français. En 2020, pour la première fois, les entreprises ont davantage dépensé sur le plan mondial auprès des acteurs du *cloud* (ou informatique dématérialisée) tels qu'Amazon Web Services ou Microsoft Azure, qu'auprès des fabricants d'équipements et de logiciels (serveurs, routeurs, etc.). En accélérant la digitalisation des échanges et des modes de production, la crise sanitaire a eu un effet positif sur les cent premiers éditeurs de logiciels français. Le cumul des chiffres d'affaires des éditeurs de logiciels français a progressé de 6,6% passant de 10,9 milliards d'euros en 2019 à 11,6 milliards d'euros en 2020. Seuls 33% de ces éditeurs affichent des revenus en recul, bien inférieurs aux prévisions.

La répartition géographique du chiffre d'affaires de Sopra Steria est la suivante : France (45,7%), Royaume Uni (20,6%) et Europe (33,7%).

À l'aide de vos connaissances et des *annexes 1, 2 et 3* qu'il convient de bien lire avant de répondre aux questions, il vous est demandé le travail suivant :

1. Calculer le taux de marge opérationnelle, le ROCE (rentabilité des capitaux employés avant impôt, en utilisant l'EBIT) et le ROE en 2019 et 2020.

| | 2020 | 2019 |
|----------------------------|-------|-------|
| EBITDA | 452,3 | 471,7 |
| EBIT | 205,9 | 283 |
| Résultat net consolidé net | 118,9 | 173,1 |

Taux de marge opérationnelle 2020 :

$$\frac{\text{(résultat opérationnel)}}{\text{CA HT}} = \frac{202,3}{4262,9} = 4,75\%$$

Taux de marge opérationnelle 2019 :

$$\frac{283,2}{4434} = 6,39\%$$

ROCE 2020 (utilisant EBIT) :

$$\frac{\text{(EBIT)}}{\text{(capital employed avec capital employé = actif économique = CP + endettement net)}} = \frac{205,9}{1445,4 + 743,1} = 9,41\%$$

ROCE 2019 (utilisant EBIT) :

$$283 / (1422,2 + 856) = 12,42\%$$

ROE 2020 :

$$\frac{\text{résultat net}}{\text{capitaux propres}} = \frac{118,9}{1445,4} = 8,23\%$$

(On utilise le RN consolidé ou celui donné en annexe 3 à savoir 116,3)

$$\text{ROE 2019} : \frac{173,1}{1422,2} = 12,17\%$$

2. Calculer le ratio d'endettement (gearing) et la capacité de remboursement (en vous basant sur l'EBITDA) en 2019 et 2020. Analyser la structure financière du groupe.

Éléments utiles au bilan

| Bilan | | | | | |
|---------------------------|-------|-------|-------------------|--------|--------|
| Actif | 2020 | 2019 | Passif | 2020 | 2019 |
| | | | Capitaux propres | 1445,4 | 1422,2 |
| | | | Dette financières | 988,6 | 1053,5 |
| Equivalents de trésorerie | 245,5 | 197,5 | | | |

GEARING 2020 :

$$\begin{aligned} & \text{endettement net} / \text{CP} \\ &= \frac{743,1}{1445,4} \\ &= 51,4\% \end{aligned}$$

GEARING 2019 :

$$\frac{856}{1422,2} = 60,19\%$$

Capacité de remboursement 2020 (en se basant sur l'EBITDA) :

$$\begin{aligned} & \frac{\text{endettement net}}{\text{ebitda}} \\ &= \frac{743,1}{452,3} = 1,643 \end{aligned}$$

Capacité de remboursement 2019 :

$$\frac{856}{471,7} = 1,815$$

Analyse de la structure financière (principaux éléments marquants)

- Niveau de dette peu élevé (gearing <1)
- Dettes essentiellement à long terme (>75%)
- Capitaux propres beaucoup constitués de réserves -> possible incorporation au capital social
- Capacité de remboursement large, sous contrôle

3. Faire un diagnostic succinct sur l'évolution du groupe entre 2016 et 2020.

| Mesures diverses | 2020 | 2016 | Evol |
|--------------------|---------|---------|---------|
| Dettes financières | 988600 | 771300 | 28,17% |
| Endettement net | 743100 | 505900 | 46,89% |
| Actif immobilisé | 2659000 | 2030800 | 30,93% |
| BFR | 372800 | 847000 | -55,99% |
| Effectif | 45960 | 39813 | 15,44% |
| CA | 4262900 | 3741300 | 13,94% |
| EBITDA | 452300 | 330400 | 36,89% |
| Résultat net | 116700 | 145000 | -19,52% |
| Capitaux propres | 1445400 | 1103100 | 31,03% |

2020 2016

| | | |
|---------------------------|-------|--------|
| ROE | 8,07% | 13,14% |
| Gearing | 0,514 | 0,459 |
| Capacité de remboursement | 1,64 | 1,53 |

Commentaires sur les éléments les plus notables

- Evolution du CA +14%, identique à l'effectif.
- EBITDA en nette augmentation, gain de performance.
- Diminution du ROE du fait des charges non courantes.
- Chute du BFR qui peut être expliquée par une chute du délai de paiement des clients et/ou une augmentation du délai de paiement des fournisseurs.
- Globalement activité sous contrôle, en constant développement, mais une baisse de la rentabilité financière.

Il s'agit ici des principales idées, mais toute autre idée pertinente pouvait également être abordée. Il ne faut pas oublier non plus de mettre en forme la réponse sous forme de 2 ou 3 paragraphes thématiques.

4. Que pensez-vous de Sopra Steria Group en comparaison aux sociétés de son secteur d'activité au 31/12/2020 ?

L'objectif ici est de comparer les ratios que nous avons calculés avec les principaux ratios du secteur d'activité afin de positionner le groupe vis-à-vis de ses concurrents.

Éléments notables :

- ROE : légèrement inférieur mais comparable.
- ROCE : idem.
- Gearing : parmi les plus élevés, du fait d'une dette financière nette positive.
- Part des CP au bilan un peu inférieure aux concurrents.

Donc globalement les performances du groupe semblent relativement comparables, voire légèrement inférieures aux concurrents en moyenne du fait de charges financières plus élevées qui pèsent sur la rentabilité financière du groupe.

DOSSIER 2 – DIAGNOSTIC RSE (RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES) (6 POINTS)

Sopra Steria place l'humain au centre de son action et s'engage auprès de ses clients à tirer le meilleur parti du digital pour construire un avenir positif. À l'aide de vos connaissances et des *annexes 6 à 12*, il vous est demandé le travail suivant :

1. Définir les critères ESG. Donner au moins un exemple précis d'un critère E, d'un critère S et d'un critère G¹.

Ce sigle international est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- Le critère social prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.
- Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social.

2. Que pensez-vous du communiqué de presse du 7 octobre 2021 de Sopra Steria (*annexe 6*) ? Rappeler ce qu'est une déclaration de diagnostic de performance extra-financière.

La Déclaration de Performance Extra-Financière (dite "DPEF") est un document par l'intermédiaire duquel une entreprise détaille les implications sociales, environnementales et sociétales de sa performance et de ses activités, ainsi que son mode de gouvernance.

Conformément aux articles L. 225-102-1, et R. 225-104 à R. 225-105-2 (2017) du code de commerce, les entreprises doivent réaliser une déclaration annuelle de performance extra-financière (DPEF).

Celle-ci doit comporter :

- Une description des risques liés à l'activité de l'entreprise ;

¹ <https://www.novethic.fr/lexique/detail/esg.html>

- Une description des politiques mises en place pour "prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques" ;
- Les résultats de ces dernières (appuyés par des indicateurs clés de performance (ou "ICP")).

Qui est concerné ?

Dans certains cas, la DPEF est obligatoire. Les entreprises concernées sont les suivantes :

- Les sociétés cotées, dotées d'un effectif supérieur à 500 employés et dont le bilan s'avère supérieur à 20 millions d'euros, ou dont le chiffre d'affaires s'avère supérieur à 40 millions d'euros ;
- Les entreprises non cotées, dotées d'un effectif moyen de 500 employés, dont le bilan ou le chiffre d'affaires excède 100 millions d'euros.

Il est difficile de décrire précisément l'effet du communiqué de presse, mais on peut l'imaginer assez limitée dans la mesure où il n'y a que peu d'éléments de contexte fournis dans le document, et que d'autre part les prix qui sont mentionnés et remportés par le groupe portent essentiellement sur des points de détail et ne permettent pas de donner une image globale des performances environnementales de l'entreprise.

On peut cependant imaginer que l'effet global est positif, en renforçant le prestige et la réputation de l'entreprise auprès des consommateurs.

3. A l'aide de l'annexe 7, que signifie l'acronyme CDP ? Quelle est la mission du CDP² ?

CDP : Le CDP, anciennement Carbon Disclosure Project est une organisation à but non lucratif qui a récolté les données d'entreprises à l'échelle internationale pour évaluer leur impact sur l'environnement.

Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui gère l'une des plus grandes bases de données environnementales au monde. Il encourage les investisseurs, les entreprises, les États et les régions à mesurer leur impact pour ensuite agir de manière concrète. C'est leur impact global sur l'environnement qui est calculé grâce à leurs réponses aux différents questionnaires du CDP.

Le CDP mesure l'impact de l'organisme sur 3 pôles différents :

- Le climat ;
- L'eau ;
- Les forêts.

La CDP s'appuie sur le Level of Engagement Score, une note donnée entre A et D, qui témoigne des actions mises en place et de l'impact global des organismes.

² <https://www.greenly.earth/blog-fr/cdp-carbon-disclosure-project>

Ce score d'engagement se base sur 4 critères qui témoignent des différents stades de prise de conscience :

- Le leadership (A)
- Le management, ou "gestion" en français (B)
- L'awareness, ou "sensibilisation" (C)
- Le disclosure, ou "divulgation" (D)

4. A l'aide de l'annexe 8, commenter deux des axes de la stratégie de responsabilité sociale de Sopra Steria.

Axe 1 : protection des données individuelles

La question de la protection des données individuelles se pose avec de plus en plus d'acuité dans la mesure où de nombreuses entreprises n'ont pas suffisamment verrouillé leur base de données et se font régulièrement voler les données de leurs clients, ce qui porte atteinte d'une part à la protection des données individuelles, et d'autre part expose les clients à de potentielles fraudes.

Axe 2 : protection de l'emploi

Dans des économies développées caractérisées par un taux de chômage entre 6% et 12%, la question de la protection de l'emploi face aux menaces de délocalisation se pose autant à l'échelle nationale pour le gouvernement l'échelle locale pour chaque entreprise. Dans le cadre d'une politique RSE, chaque entreprise doit donc s'efforcer de préserver au maximum les emplois sauf quand bien sûr elles ne peuvent faire autrement. Cela signifie que la question de la rentabilité financière doit être contrebalancée par la nécessité de préserver l'emploi.

5. La gouvernance de Sopra Steria (annexes 9, 10, 11 et 12)

5.1 La composition du conseil d'administration de Sopra Steria respecte-t-elle les codes de bonne gouvernance ?

La parité n'est pas respectée puisqu'elle devrait être théoriquement de 50% d'hommes et 50% de femmes, même si le Conseil d'administration n'en est actuellement pas très éloigné.

Les salariés sont globalement peu représentés puisqu'ils n'ont que 2 représentants parmi les 14 membres.

La majeure partie des membres (2/3) sont présentés comme indépendants ce qui signifie qu'ils sont théoriquement libres de tout conflit d'intérêts donc libres de voter ou de ne pas voter les décisions du Conseil d'administration. Cela signifie à contrario que plus d'un tiers des membres peuvent être concernés par des problèmes de conflit d'intérêt.

Le code Afep-Medef³ décrit des principes de bonne gouvernance à mettre en œuvre dans les entreprises cotées en toute transparence. Ils visent à optimiser le fonctionnement et la gestion de ces sociétés à travers les conseils d'administration et de surveillance.

Règles relatives à la composition du conseil d'administration

Hommes/femmes

Chaque conseil s'interroge sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle des comités qu'il constitue en son sein, **notamment en termes de diversité** (représentation des **femmes et des hommes, nationalités, âge, qualifications et expériences professionnelles...**). Il rend public dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.

Représentants des salariés

Les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés ont, au même titre que les autres administrateurs, voix délibérative au conseil d'administration, instance collégiale, à qui s'impose l'obligation d'agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Comme tout administrateur, ils peuvent être désignés par le conseil pour participer à des comités.

Administrateurs indépendants

La qualité du conseil d'administration ne saurait se résumer en un pourcentage d'administrateurs indépendants, les administrateurs devant être avant tout intègres, compétents, actifs, présents et impliqués, même s'il est important d'avoir au sein du conseil d'administration une proportion significative d'administrateurs indépendants qui non seulement répond à une attente du marché, mais est également de nature à améliorer la qualité des délibérations.

La part des administrateurs indépendants doit être de la moitié des membres du conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. Dans les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers. Les administrateurs représentant les actionnaires salariés ainsi que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas comptabilisés pour établir ces pourcentages.

En conclusion les recommandations semblent respectées, en particulier les seuils explicites définis par le code.

³ https://afep.com/wp-content/uploads/2020/01/Code-Afep_Medef-r%C3%A9vision-janvier-2020_-002.pdf

5.2 En observant la structure actionnariale de Sopra Steria, expliquer pourquoi les intérêts des parties peuvent diverger du point de vue de la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976).

Rappelons que cette théorie repose sur la distinction entre un principal et un agent dont les intérêts peuvent potentiellement diverger, et qui se trouvent néanmoins dans une position telle qu'ils doivent contractualiser leur relation.

L'enjeu pour le principal est de rédiger un contrat dont les clauses permettront de faire en sorte de s'assurer que l'agent agisse la plupart des cas dans l'intérêt du principal.

Le capital de la société est ici essentiellement constitué de 3 principaux actionnaires et d'une faible part de capital flottant. Selon la théorie de l'agence, leurs intérêts peuvent diverger en supposant qu'ils puissent se résumer succinctement de la manière suivante :

- L'actionnariat contrôlé pour le compte des salariés à plutôt comme intérêt la maximisation de la valeur financière du groupe puisque cela améliore les montants de l'épargne salariale des salariés ;
- Les investisseurs institutionnels français recherchent davantage la capacité de contrôle lorsqu'il s'agit d'actifs stratégiques comme c'est le cas ici ;
- Les investisseurs institutionnels étrangers recherchent avant tout l'accès à des données relatives aux actifs stratégiques dans le cadre par exemple de partenariat de recherche et développement ;
- Les actionnaires individuels cherchent plutôt la maximisation de la valeur de l'entreprise qui permet de maximiser le rendement de leur épargne

On constate donc que l'on peut résumer ces parties prenantes à 2 groupes principaux : le groupe davantage intéressé par la rentabilité financière et un autre groupe davantage intéressé par le développement industriel et la détention d'actifs stratégiques. Or, ce développement peut supposer des investissements coûteux, pas toujours rentables, ce qui s'oppose potentiellement à l'intérêt des groupes recherchant la maximisation financière.

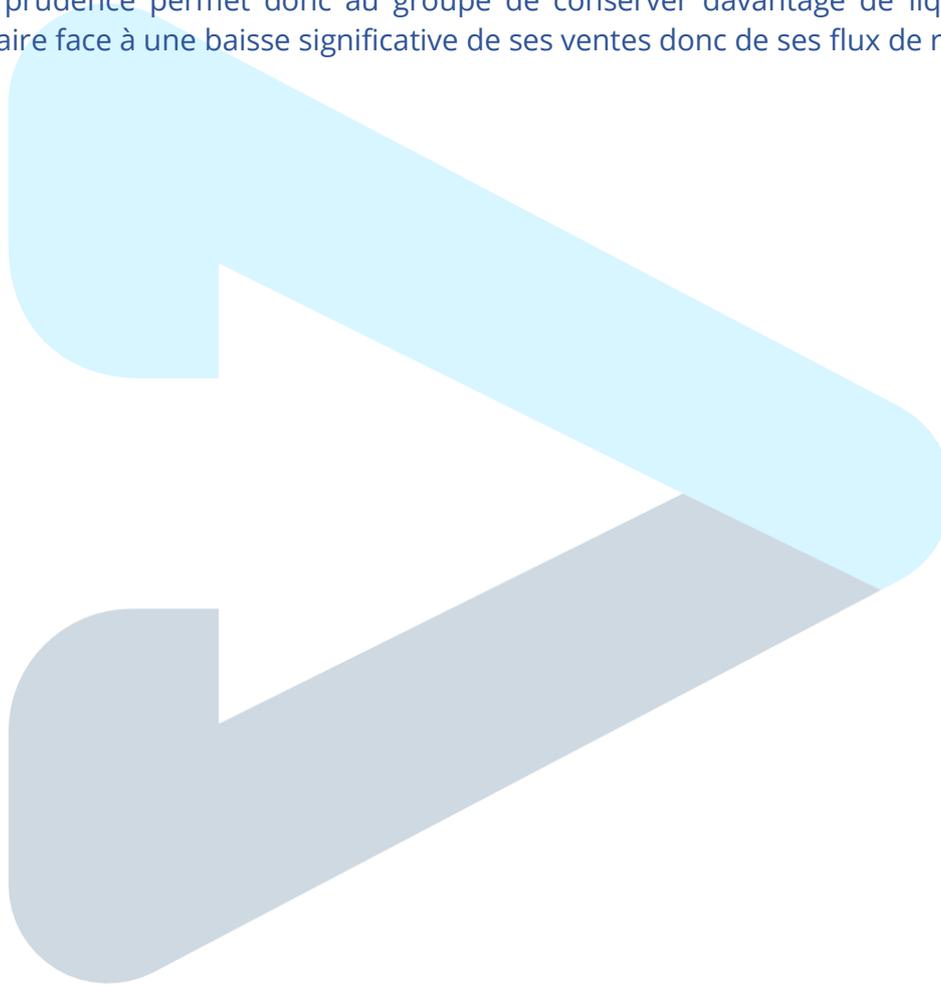
5.3 Rappeler le rôle de la politique de dividendes pour une société cotée en Bourse.

On appelle politique de dividende l'ensemble des choix effectués par une entreprise en termes de taux de distribution de dividendes annuel et de l'évolution de ce taux. On peut résumer grossièrement en disant qu'un faible taux de dividende permet de conserver un maximum de bénéfices en réserve pour financer le développement de l'entité, tandis qu'une augmentation de ce taux permet d'attirer davantage d'actionnaires mais pèse sur les capacités de développement à long terme.

5.4 Commenter le positionnement en 2020 de la direction de Sopra Steria concernant la non-distribution de dividendes. Qu'en est-il pour l'année 2021 ?

La crise sanitaire rencontrée au début de l'année 2020 a plongé les groupes comme celui qui nous concerne dans une situation de grande incertitude quant aux flux de revenus à venir. C'est pourquoi le groupe a choisi la stratégie de la prudence en ne distribuant pas de dividendes au titre de l'exercice 2019, quitte à en distribuer éventuellement davantage au titre de l'exercice 2020 ou 2021 si la situation venait à s'améliorer.

La stratégie de prudence permet donc au groupe de conserver davantage de liquidités ce qui lui permettrait de faire face à une baisse significative de ses ventes donc de ses flux de revenus.



DOSSIER 3 – INGENIERIE FINANCIERE (8 POINTS)

Sopra Steria Group est l'un des acteurs les mieux positionnés sur les segments prometteurs du « *cloud computing* » (nuage informatique) et du big data (gestion des volumes de données), ainsi que dans les projets de cybersécurité. Pour cela, elle a intégré deux acquisitions qu'elle avait préalablement fait fusionner : EEGS Design et EVA Group. Ainsi, il a été demandé aux dirigeants des sociétés EEGS Design et EVA Group de s'entendre pour opérer un rapprochement en amont entre les deux sociétés.

Le bénéfice net du nouveau groupe fusionné avant l'acquisition par Sopra Steria est estimé à 110% de la somme des bénéfices des deux sociétés du fait des gains en synergie.

Le capital de la société EEGS Design est composé de 500 000 actions, celui de la société EVA Group de 200 000 actions. Le bénéfice de la société EEGS Design s'élève à 3 300 000 €, celui de la société EVA Group à 1 920 000 €. Le cours en Bourse de l'action EEGS Design s'établit à 35 €, celui de l'action EVA Group à 88 €.

Concernant le montage, il est convenu que la société EEGS Design lancera une offre publique d'échange (OPE) amicale sur les titres de la société EVA Group : cinq actions EEGS Design seront créées pour deux actions EVA Group apportées (on supposera un taux de réponse de 100%).

Il est également entendu que cette parité doit représenter une prime d'échange de 25% pour les actionnaires de la société cible EVA Group. C'est pourquoi préalablement à tout échange de titres, la société EVA Group distribuera à ses actionnaires un dividende exceptionnel pour obtenir la parité et la prime d'échange souhaitées (sa situation de trésorerie est suffisante pour garantir le versement de la somme totale).

- 1. Calculer le cours de la société EVA Group nécessaire pour obtenir une prime d'échange de 25% souhaitée par les actionnaires de EVA Group. Montrer que le cours doit être égal à 70€.**

| | EEGS | EVA |
|--------------|----------------|----------------|
| Bénéfices | 3 300 000,00 € | 1 920 000,00 € |
| Capital | 500 000 | 200 000 |
| Cours bourse | 35,00 € | 88,00 € |
| Parité | 5/2 | |
| Prime | | 25% |

EEGS va émettre :

$$\frac{5}{2} * 200\ 000 = 500\ 000 \text{ nouvelles actions.}$$

On calcule le cours cible d'EVA en tenant compte de la parité et de la prime :

$$\frac{5 * EEGS}{2 * EVA} = 1.25$$

Puisque EEGS = 35€, cela donne :

$$\frac{5 * 35}{2 * 1.25} = EVA \rightarrow EVA = 70€$$

2. Indiquer le lien existant entre dividende et cours d'une action et calculer le dividende exceptionnel versé aux actionnaires de la société EVA Group.

Lorsqu'un dividende exceptionnel est versé, cela fait diminuer le cours de Bourse de la société car cela fait d'autant diminuer la valeur boursière de l'entité. Donc si une action vaut 100€ et qu'un dividende exceptionnel de 10€ est versé, elle vaudra 90€ juste après ce versement.

Pour cette entreprise, il faudra donc verser un dividende exceptionnel de $88 - 70 = 18€$ par action.

3. Montrer que la valeur de l'action EEGS Design après l'OPE sera de 31,50€ compte tenu de la prime d'échange exigée.

On calcule la nouvelle valeur mathématique des actions :

| Nombre d'actions | Valeur unitaire | Valeur totale |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 500 000 (anciennes) | 35 | 17 500 000 |
| 500 000 (nouvelles) | | 14 000 000 = 70*200 000 |
| 1 000 000 (total) | 31.50 = 31 500 000 / 1 000 000 | 31 500 000 = 17 500 000 + 14 000 000 |

4. Indiquer l'impact de l'OPE sur la situation des actionnaires des deux sociétés EEGS Design et EVA Group en montrant le transfert de richesse au profit des actionnaires de la société EVA Group.

Calcul des transferts de richesse :

Appauvrissement actionnaires EEGS :

$$500\,000 * (31.50 - 35) = -1\,750\,000$$

Enrichissement actionnaire EVA :

$$500\,000 * 31.50 - 14\,000\,000 = 1\,750\,000$$

Ce raisonnement ne tient cependant pas compte de l'effet dilutif pour les actionnaires d'EEGS, qui est demandé après.

5. Justifier les motivations de l'opération en précisant ce que sont les gains de synergie recherchés dans une opération de regroupement.

Le rapprochement des 2 groupes permet de générer des synergies, c'est-à-dire des gains de performance qui peuvent s'expliquer par le fait que certaines activités peuvent être mises en commun (négociation commerciale, recherche et développement, etc.).

Les économies réalisées sur les coûts de même que la mise en commun des compétences permettront à chacun des 2 groupes de réaliser des gains de performance par rapport à la situation actuelle.

6. Calculer les effets dilutif et/ou relatif sur les BPA (bénéfices par action) des actions EEGS et Eva Group.

| | EEGS | EVA | Total avant acquisition |
|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| Bénéfices nets | 3 300 000,00 € | 1 920 000,00 € | 5 742 000,00 € |
| Capital | 500000 | 200000 | 1000000 |
| BNPA | 6,60 € | 9,60 € | 5,74 € |

On a donc une diminution du BNPA pour les deux groupes actionnaires (effet dilutif).

Annexe 1 – Stratégie du groupe.

La stratégie du groupe repose sur trois axes :

- Une stratégie axée sur un positionnement fort en Europe, sur le développement de solutions (objectif de 20% des revenus dans l'édition et l'intégration de solutions), sur le conseil (objectif de 15% des revenus), l'intégration du digital et visant à moyen terme une croissance annuelle des revenus entre 4% et 6%, une marge opérationnelle de 10% et un flux de trésorerie disponible entre 5% et 7% des revenus ;
- Une stratégie d'innovation reposant sur une veille technologique, sur des missions d'innovation données aux équipes projet, sur des partenariats ciblés (startups, universités, laboratoires de recherche, grands éditeurs, GAFAM, etc.), sur l'entrée au capital de jeunes pousses, sur la mise en place de 2 plateformes de développement, l'une pour le cloud, l'autre pour la blockchain, l'intelligence artificielle et le machine learning ;
- Une stratégie environnementale reposant sur un objectif de zéro émission nette de GES en 2028. Cinq grands chantiers ont été engagés : renforcement du Système de Management Environnemental (SME) ; optimisation de la consommation des ressources ; hausse des énergies renouvelables dans la consommation électrique et gestion des déchets / offre de systèmes digitaux de réalisation d'objectifs durables.

Annexe 2 – Etats financiers consolidés au 31/12/2020.

Etat du résultat net consolidé

| En millions d'euros | Exercice 2020 | Exercice 2019 |
|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 4 262,9 | 4 434,0 |
| Charges de personnel | 2 677,7 | 2 668,5 |
| Achats et charges externes | 1 062,0 | 1 234,5 |
| Impôts et taxes | 38,8 | 32,5 |
| Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations | 189,0 | 157,9 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | 4,8 | 13,7 |
| Résultat opérationnel d'activité | 300,2 | 354,3 |
| Charges liées aux stock-options et assimilées | 4,2 | 11,1 |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés | 34,8 | 29,9 |
| Résultat opérationnel courant | 261,2 | 314,2 |
| Autres produits et charges opérationnels | 58,9 | 31,0 |
| Résultat opérationnel | 202,3 | 283,2 |
| Coût de l'endettement financier net | 9,9 | 9,9 |
| Autres produits et charges financiers | 15,4 | 14,7 |
| Charge d'impôt | 60,4 | 87,3 |
| Résultat net des entreprises associées | 2,3 | 1,8 |
| Résultat net des activités poursuivies | 118,9 | 173,1 |
| Résultat net des activités cédées | - | - |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 118,9 | 173,1 |
| Intérêt ne conférant pas le contrôle | 12,2 | 12,7 |
| Résultat net part du groupe | 106,8 | 160,3 |
| Résultat par action (en euros) | | |
| Résultat de base par action | 5,27 | 7,92 |
| Résultat dilué par action | 5,25 | 7,88 |
| Taux d'imposition effectif | 34,1% | 33,77% |

Etat de la situation financière consolidée

| ACTIF (en millions d'euros) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Ecart d'acquisition | 1843,2 | 1813,9 |
| Immobilisations incorporelles | 232,9 | 272,9 |
| Immobilisations corporelles | 132,5 | 143,4 |
| Droits d'utilisation des biens pris en location | 290,3 | 320,4 |
| Titres de participations mis en équivalence | 193,4 | 195,0 |
| Autres actifs non courants | 74,0 | 58,3 |
| Engagements de retraite et assimilés | 3,1 | 2,0 |
| Impôts différés actifs | 156,7 | 120,0 |
| Actif non courant | 2926,1 | 2926,0 |
| Clients et comptes rattachés | 954,6 | 1074,3 |
| Autres actifs courants | 410,6 | 348,3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 245,5 | 197,5 |
| Actif courant | 1610,7 | 1620,1 |
| Actifs destinés à la vente | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 4536,7 | 4546,2 |

| PASSIF (en millions d'euros) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Capital | 20,5 | 20,5 |
| Primes | 531,5 | 531,5 |
| Réserves consolidées et autres réserves | 845,8 | 820,7 |
| Capitaux propres - part du groupe | 1397,8 | 1372,7 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | 47,6 | 49,5 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 1445,4 | 1422,2 |
| Emprunts et dettes financières - part non courante | 564,5 | 494,4 |
| Dettes sur biens pris en location - part non courante | 226,2 | 257,2 |
| Impôts différés passifs | 43,3 | 22,0 |
| Engagements de retraite et assimilés | 393,4 | 352,0 |
| Provisions non courantes | 89,4 | 62,3 |
| Autres dettes non courantes | 104,1 | 112,2 |
| Passif non courant | 1421,1 | 1300,0 |
| Emprunts et dettes financières - part courante | 106,6 | 217,1 |
| Dettes sur biens pris en location - part courante | 91,3 | 84,9 |
| Provisions courantes | 26,6 | 14,8 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 278,6 | 286,3 |
| Autres dettes courantes | 1167,1 | 1220,9 |
| Passif courant | 1670,2 | 1823,9 |
| Passifs destinés à la vente | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL DU PASSIF | 3091,3 | 3124,0 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF | 4536,7 | 4546,2 |

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| <i>En millions d'euros</i> | Exercice 2020 | Exercice 2019 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Résultat net consolidé (y compris intérêts ne conférant pas le contrôle) | 118,9 | 173,1 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 236,7 | 199,8 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | 5,6 | -2,2 |
| Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés | 4,3 | 9,1 |
| Plus et moins-values de cession | 0,5 | -6,5 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | -2,3 | -1,8 |
| Coût de l'endettement financier net (y compris liés aux dettes sur biens pris en location) | 17,5 | 19,8 |
| Charge d'impôt | 60,4 | 87,3 |
| Flux de trésorerie généré par l'activité avant variations des besoins en fonds de roulement (A) | 441,6 | 478,6 |
| Impôt versé (B) | -82,9 | -51,0 |
| Variation du besoin en fonds de roulement (B.F.R) lié à l'activité (C) | 43,0 | 25,3 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C) | 401,7 | 422,9 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -56,3 | -49,8 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 0,4 | 0,1 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | -2,6 | -5,1 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières | 0,0 | 3,6 |
| Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie | -76,1 | -62,8 |
| Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés) | 0,0 | 2,9 |
| Encaissements / (Décaissements) liés aux prêts et avances consentis | 0,6 | -1,2 |
| Intérêts financiers nets reçus | -0,0 | 0,1 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E) | -131,4 | -112,2 |
| Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation du capital | -0,0 | -0,0 |
| Rachats et reventes d'actions propres | -10,9 | -2,8 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | -0,0 | -37,6 |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | -4,3 | -2,3 |
| Encaissements / (Décaissements) liés aux emprunts | -53,7 | -72,3 |
| Loyers décaissés | -109,4 | -109,8 |
| Intérêts financiers nets versés (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location) | -9,4 | -11,3 |
| Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies | -25,5 | -24,1 |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | -4,3 | -2,3 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | 0,1 | -15,2 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F) | -213,1 | -275,2 |

| | | |
|----------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Incidence des variations des cours des devises (G) | -4,8 | -2,6 |
| VARIATION DE TRESORERIE NETTE (D+E+F+G) | 52,3 | 32,8 |
| Trésorerie d'ouverture | 192,6 | 159,8 |
| Trésorerie de clôture | 245,0 | 192,6 |

Source : Document d'Enregistrement Universel 2020 (DEU).



Annexe 3 - Etats financiers consolidés 2016-2020.

| Eléments du résultat (en K€) | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 262 900 | 4 434 000 | 4 095 300 | 3 845 400 | 3 741 300 |
| EBITDA | 452 300 | 471 700 | 303 200 | 368 700 | 330 400 |
| EBIT | 205 900 | 283 000 | 226 600 | 261 700 | 240 400 |
| Résultat net | 116 700 | 171 200 | 125 100 | 171 300 | 145 000 |
| Intérêts minoritaires | -12 200 | -12 700 | -3 600 | -1 800 | -5 400 |
| Résultat net part du groupe | 106 800 | 160 300 | 125 100 | 171 100 | 150 400 |
| Etats de la situation financière - Actifs (en K€) | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 245 500 | 197 500 | 170 300 | 78 200 | 152 600 |
| Investissements financiers de court terme | 0 | 0 | 0 | 84 200 | 112 800 |
| Trésorerie et investissements financiers de CT | 245 500 | 197 500 | 170 300 | 162 400 | 265 400 |
| Créances clients | 607 600 | 737 700 | 706 700 | 1 137 800 | 1 132 700 |
| Stocks | 43 800 | 30 400 | 20 100 | 3 200 | 200 |
| Avances et autres | 312 600 | 284 600 | 240 600 | 232 700 | 209 300 |
| Autres actifs courants | 401 200 | 369 900 | 410 400 | 20 600 | 26 100 |
| Total des actifs courants | 1 610 700 | 1 620 100 | 1 548 100 | 1 556 700 | 1 633 700 |
| Immobilisations financières | 267 000 | 251 200 | 229 500 | 213 400 | 220 400 |
| Immobilisations corporelles | 132 400 | 143 400 | 144 700 | 129 000 | 120 600 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | 2 076 000 | 2 086 900 | 1 961 900 | 1 780 900 | 1 756 400 |
| Autres actifs de long terme | 450 600 | 444 600 | 103 500 | 123 800 | 153 800 |
| Total Actif | 4 536 700 | 4 546 200 | 3 987 700 | 3 803 800 | 3 884 900 |
| Etats de la situation financière - Passifs (en K€) | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 278 600 | 286 300 | 294 900 | 268 800 | 285 900 |
| Dettes de location - part à court terme | 91 900 | 89 800 | 203 800 | 43 100 | 41 100 |
| Part à court terme des dettes financières de long terme | 106 000 | 212 100 | 249 100 | 230 500 | 327 700 |
| Dettes fiscales et sociales | 325 900 | 382 800 | 344 600 | 108 400 | 111 300 |
| Autres passifs courants | 867 800 | 852 900 | 733 200 | 997 800 | 992 600 |
| Total Passifs courants | 1 670 200 | 1 823 900 | 1 825 600 | 1 648 600 | 1 758 600 |
| Dettes de long terme | 564 500 | 494 400 | 329 700 | 392 200 | 394 200 |
| Dettes de location - part à long terme | 226 200 | 257 200 | 8 600 | 6 700 | 8 300 |
| Total dettes financières à plus d'un an | 790 700 | 751 600 | 338 300 | 398 900 | 402 500 |
| Impôts différés | 80 300 | 62 800 | 61 500 | 45 900 | 47 000 |
| Provisions | 445 800 | 373 500 | 333 100 | 405 200 | 487 300 |
| Autres dettes de long terme | 104 300 | 112 200 | 100 000 | 65 200 | 86 400 |
| Total Passifs courants et non courants | 3 091 300 | 3 124 000 | 2 658 500 | 2 563 800 | 2 781 800 |
| Capital social | 20 500 | 20 500 | 20 500 | 20 500 | 20 500 |
| Rachats d'actions | -36 200 | -46 100 | -42 800 | -40 400 | -38 900 |
| Primes | 531 500 | 531 500 | 531 500 | 531 500 | 530 500 |
| Réserves | 775 200 | 706 500 | 778 800 | 525 200 | 408 000 |

| | | | | | |
|-------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net | 106 800 | 160 300 | 125 100 | 171 400 | 150 400 |
| Autres éléments | 0 | 0 | -116 800 | 0 | 0 |
| Intérêts minoritaires | 47 600 | 49 500 | 32 900 | 31 800 | 32 600 |
| Total capitaux propres | 1 445 400 | 1 422 200 | 1 329 200 | 1 240 000 | 1 103 100 |
| Total Passif | 4 536 700 | 4 546 200 | 3 987 700 | 3 803 800 | 3 884 900 |
| Flux de trésorerie (en K€) | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
| Flux de trésorerie d'activité | 401 800 | 423 000 | 229 200 | 237 500 | 224 500 |
| Flux de trésorerie d'investissement | -131 300 | -112 200 | -232 800 | -138 600 | -144 500 |
| Flux de trésorerie de financement | -94 400 | -139 100 | 12 400 | -169 200 | -20 600 |
| Effets des taux de change | -4 800 | -2 600 | -4 100 | -17 500 | -14 500 |
| Variation de trésorerie | 171 300 | 169 100 | 4 700 | -87 800 | 44 900 |
| CAPEX (Capital Expenditures) | -53 600 | -49 800 | -61 900 | -62 300 | -46 800 |
| Free Cash Flow | 348 200 | 373 200 | 167 300 | 175 200 | 177 700 |
| Mesures diverses (en K€) | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
| Total des dettes financières | 988 600 | 1 053 500 | 791 200 | 672 500 | 771 300 |
| Endettement financier net | 743 100 | 856 000 | 620 900 | 510 100 | 505 900 |
| Actif immobilisé | 2 659 000 | 2 674 900 | 2 210 100 | 2 033 700 | 2 030 800 |
| BFR | 372 800 | 481 800 | 431 900 | 872 200 | 847 000 |
| Nombre de salariés à la fin de l'exercice | 45 960 | 46 245 | 44 114 | 41 661 | 39 813 |

Source : Infront Analytics

Annexe 4 – Ratios financiers – Comparaison des sociétés du même secteur au 31/12/20.

| | ROE | ROCE | EBITDA/CA | EBIT/CA | Résultat Net / CA | CA/ Total Actif | Dettes financières / Capitaux propres | Gearing | Endettement financier net/EBITDA | Capitaux Propres / Total bilan | Ratio de Liquidité Immédiate |
|------------------------------|-------|-------|-----------|---------|-------------------|-----------------|---------------------------------------|---------|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Sociétés | % | % | % | % | % | | % | | | | % |
| Médiane du groupe | 9,18 | 10,43 | 13,32 | 7,57 | 5,41 | 0,71 | 32,10 | 0,03 | -1,48 | 46,77 | 123,77 |
| ATOS SE | 7,88 | 6,28 | 13,39 | 5,90 | 4,92 | 0,61 | 74,04 | 0,26 | 1,21 | 37,90 | 104,39 |
| Aubay SA | 13,50 | 16,54 | 10,86 | 9,07 | 6,13 | 1,13 | 13,22 | -0,13 | -0,55 | 53,15 | 102,42 |
| Infotel SA | 9,84 | 19,27 | 11,74 | 7,57 | 4,00 | 1,09 | 33,38 | -0,67 | -2,40 | 43,37 | 164,99 |
| Exclusive Networks SA | 0,31 | 1,70 | 4,91 | 1,57 | 0,11 | 0,73 | 116,50 | 0,93 | 6,87 | 25,70 | 97,44 |
| Assystem SA | 5,95 | -3,19 | -1,12 | -2,84 | -4,66 | 0,67 | 30,81 | 0,18 | -11,79 | 50,16 | 93,44 |
| Dassault Systemes SA | 9,47 | 6,54 | 28,62 | 15,04 | 11,03 | 0,33 | 94,66 | 0,53 | 2,11 | 39,39 | 161,87 |
| Lectra SA | 9,34 | 14,73 | 15,52 | 10,52 | 7,42 | 0,69 | 8,25 | -0,62 | -3,24 | 56,38 | 143,15 |
| Sword Group SE | 37,27 | 14,31 | 13,25 | 7,56 | 25,07 | 0,86 | 5,80 | -0,72 | -3,48 | 57,78 | 293,34 |
| Neurones SA | 9,01 | 75,46 | 13,59 | 9,89 | 5,89 | 0,99 | 9,55 | -0,65 | -3,26 | 65,29 | 165,15 |
| ESI Group SA | 1,63 | 2,25 | 31,79 | 2,86 | 1,07 | 0,59 | 73,89 | 0,48 | 1,01 | 40,61 | 86,40 |

Source : Infront Analytics

Annexe 5 – Prévision des résultats Sopra Steria.

| | 2021 | ESTIMATION 2022 | ESTIMATION 2023 |
|-----------------------------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires (en M€) | 4683 10% | 5009 7% | 5238 5% |
| EBITDA (en M€) | 552 | 611 | 664 |
| EBIT (en M€) | 379 26% | 439 16% | 488 11% |
| Dettes financières nettes (en M€) | 327 - 23% | 156 - 52% | - 38 - 124% |
| Cash Flow par action en € | 15.14 | 16.28 | 17.99 |

Source : Boursorama

Annexe 6 – Extrait Communiqué de Presse.

Paris, le 7 octobre 2021 - Sopra Steria, l'un des leaders européens du conseil, des services numériques et de l'édition de logiciels, s'est distingué en remportant le prix 2021 de la brochure de convocation.

Récompensé à l'occasion de la 12^{ème} édition des Grands Prix de la Transparence qui s'est tenue mercredi 6 octobre 2021, le Groupe était également nommé dans trois autres catégories : Grand Prix toutes catégories, Document d'Enregistrement Universel et Site Internet.

Sopra Steria s'est par ailleurs hissé à la deuxième place du palmarès Transparence complet du SBF120. L'étude Transparence mesure objectivement la qualité de l'information produite pas les entreprises du SBF 120 pour leurs publics investisseurs, actionnaires et parties prenantes.

Annexe 7 – Sopra Steria reconnu par le CDP avec la note « A » pour ses actions en faveur de l'environnement et du climat, pour la 4^{ème} année consécutive.

Pour la quatrième année consécutive, Sopra Steria a été reconnu comme un leader mondial en matière d'action climatique par le CDP et figure dans la Liste « A » du CDP sur le changement climatique. En intégrant une nouvelle fois Sopra Steria dans la Liste « A », le CDP récompense le Groupe pour son programme environnemental et son action en faveur du climat, au cours de ses opérations, de sa chaîne d'approvisionnement et des services fournis à ses clients.

« Nous sommes très heureux de faire partie de la Liste « A » du CDP et ce pour la quatrième année consécutive. L'action pour le climat et l'environnement est au cœur de la stratégie de Sopra Steria depuis de nombreuses années. La capacité du Groupe à anticiper et à mettre en œuvre des initiatives innovantes en amont des besoins a fait de nous une entreprise leader dans la lutte contre le changement climatique », déclare Vincent Paris, directeur général de Sopra Steria. *« Plus que jamais, surtout en cette période de pandémie de COVID-19, nous devons continuer à mobiliser toutes nos parties prenantes pour construire un monde durable »,* poursuit-il.

Annexe 8 - Impact de la cyberattaque et agence de notation.

PARIS, 28 octobre 2020 (extrait Reuteurs) – Le titre Sopra Steria plonge mercredi à la Bourse de Paris alors que le groupe de services informatiques est resté pénalisé au troisième trimestre par la chute de l'activité dans le secteur aéronautique avec la crise du coronavirus, à laquelle s'est ajoutée fin octobre une cyberattaque dont les conséquences restent encore à évaluer. A 10h40, l'action Sopra Steria lâche 13,17% à 101,5€, lanterne rouge du SBF 120 et parmi les plus fortes baisses du Stoxx 600.

Au troisième trimestre, le chiffre d'affaires de Sopra Steria a reculé de 5,9% en données organiques, à 987,6 millions d'euros. *« Les impacts potentiels de la cyberattaque détectée le 20 octobre 2020 sur ces objectifs restent cependant à chiffrer »,* prévient le groupe.

Concernant cette cyberattaque, Sopra Steria assure que les mesures immédiatement mises en œuvre ont permis de contenir la propagation de virus automatique à une partie limitée de ses installations et de préserver ses clients. *« A ce jour et après des recherches approfondies, Sopra Steria n'a pas constaté de fuites de données ou de dommages causés aux systèmes d'information de ses clients ».*

L'agence de notation extra-financière Humpact a décerné à Sopra Steria, parmi 250 sociétés analysées en France, la 2^{ème} place de son Grand Prix Humpact Emploi France 2020, qui récompense les entreprises ayant déployé les politiques sociales les plus vertueuses pour l'emploi en France.

Annexe 9 – Composition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de Sopra Steria est composé de 14 membres parmi lesquels 12 sont élus par l'Assemblée Générale. Deux des membres du conseil d'administration sont des administrateurs salariés. Par ailleurs :

- 42% des membres sont des femmes ;
- 67% des membres sont indépendants ;
- Le directeur général est Vincent Paris en 2020 (déchargé de cette fonction en 2022) ;
- Le président du conseil d'administration est Pierre Pasquier.

Annexe 10 - Répartition de l'actionnariat (extrait du Document d'Enregistrement Universel 2020-DEU).

| Nature | Pourcentage | |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actionnariat contrôlé et participations gérées pour le compte des salariés | 28,6% | Sopra GMT (19,6%) Fondateurs & Managers (2,6%) Participations gérées pour le compte de salariés (6,3%) |
| Investisseurs institutionnels français | 29,4% | |
| Investisseurs institutionnels étrangers | 30,2% | |
| Actionnaires individuels | 11,6% | |
| Auto-détention | 0,2% | |

Sopra GMT : il existe un pacte d'actionnaires entre les familles fondatrices Odin et Pasquier et les dirigeants, soit 22,2% du capital et 33,6% des droits de vote, devant les salariés (6,3% et 8,5%).

Annexe 11 – Extrait communiqué de presse Sopra Steria au 9 avril 2020.

Sopra Steria suspend ses objectifs pour 2020 et proposera à la prochaine Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2019. Le Conseil d'administration de Sopra Steria, réuni ce jour sous la présidence de Pierre Pasquier, a examiné le plan d'action mis en œuvre par le Groupe pour faire face à la crise consécutive à la pandémie de COVID-19.

Continuité de l'activité.

Dès la mi-mars, Sopra Steria a veillé à maintenir sa capacité à fournir les services et solutions nécessaires à ses clients, dans le strict respect des réglementations et recommandations émises par les autorités dans chacun des pays dans lesquels le Groupe est implanté. Les mesures suivantes ont aussitôt été prises :

- Mise en place d'une gouvernance de crise chargée du suivi de l'évolution des situations sanitaires et économique, capable de prendre des décisions immédiates ;
- Priorité donnée à la santé des collaborateurs, des clients et des partenaires ;
- Déploiement adapté et sécurisé – facilité par un bon niveau de préparation – d'un mode de travail à distance pour presque tous les collaborateurs.

Il a en outre été décidé d'abonder les indemnités versées par certains gouvernements dans le cadre de dispositifs d'activité partielle, afin de préserver le niveau de rémunération des collaborateurs concernés.

Objectifs 2020.

Certains de nos clients nous ont déjà fait part de leur décision de reporter ou d'arrêter des prestations. Cependant, l'absence de visibilité sur l'étendue et la durée de la crise ne permet pas, à ce stade, de réaliser des prévisions suffisamment fiables. En conséquence, les objectifs fixés le 21 février dernier pour l'année 2020 sont suspendus.

Dividende au titre de l'exercice 2019.

Dans un esprit de responsabilité, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2019. Les fondamentaux de Sopra Steria sont solides et sa situation financière est saine. Le Groupe dispose, à la date du 9 avril, de lignes de financement confirmées pour 1,5Md€ dont une ligne de crédit bancaire revolving de 900 M€ non tirée et d'échéance juillet 2023.

Fort de la mobilisation de ses équipes et de sa proximité avec ses clients comme avec l'ensemble de son écosystème, Sopra Steria est confiant dans sa capacité à surmonter cette crise.

Annexe 12 - Dividende proposé au titre de l'exercice 2020.

Sopra Steria proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2021 la distribution d'un dividende de 2,0€ par action. Le détachement du dividende interviendra le 1^{er} juin 2021. Le dividende sera mis en paiement à compter du 3 juin 2021.



Des commentaires ou des suggestions sur ce corrigé ?

Contactez-nous !

01 82 28 74 23

contact@pro-compta.fr

Notre préparation à l'UE2

Nos points forts

- Une préparation axée sur la méthodologie et l'entraînement
- Un programme compatible avec une activité professionnelle
- Des cours en direct avec des enseignants spécialistes de l'UE2
- Des exercices pratiques pour s'entraîner et valider sa progression.
- Vos examens blancs en conditions réelles corrigés en vidéos personnalisées

Témoignages

« Les vidéos permettent de savoir ce qui est incontournable pour l'épreuve pour se concentrer sur ces points.

Les supports sont complets ce qui évite d'avoir recours à un autre livre. J'ai particulièrement apprécié les dossiers d'entraînement intégrés aux supports qui permettent de savoir si nous avons assimilé les notions.

Enfin les fiches ont été très utiles juste avant l'épreuve pour les révisions. »

Candice J.

« Pierre-Louis a su rendre la matière un peu plus abordable, à lui donner un sens global.

Les vidéos et les supports de cours sont très clairs et agréables à travailler. »

Claire W.

« L'équipe ProCompta nous pousse et nous motive. Le DSCG c'est avant tout de l'endurance et de la rigueur dans les révisions et ProCompta nous aide à tenir ce cap. »

Guillaume G.

« Des rendez-vous avec la prépa très réguliers, participatifs et très riches.

La méthodologie très bien abordée, expliquée et mise en pratique. L'épreuve blanche est difficile mais idéale pour mettre en application la méthodologie et les astuces pour gagner des points. »

Pauline V.